

Guéret, le 21 janvier 2021

Madame, Monsieur le Maire,
Madame la Présidente, Monsieur le Président de la communauté de commune,

Objet : carte scolaire / répartition académique des moyens

Pièce jointe : lettre ouverte à Monsieur le Député de la Creuse

Madame, Monsieur le Maire,
Madame la Présidente, Monsieur le Président de la communauté de commune,

Comme vous l'avez mesuré, l'Ecole traverse une période trouble liée à la crise sanitaire : après une période de confinement qui a éloigné les élèves de l'Ecole avec des conséquences pédagogiques et sociales lourdes, son fonctionnement est aujourd'hui altéré. Les postes prétendument alloués à la Creuse en mai n'ont ni servi à alimenter les moyens de remplacement dont on savait qu'ils seraient en nombre insuffisant pour faire face à la crise, ni à anticiper les conséquences pédagogiques du confinement pour les élèves les plus en difficulté.

Dans ce contexte, nous mesurons quotidiennement les conséquences de l'absence d'anticipation de cette rentrée hors norme : des absences non remplacées sont constatées en nombre. Pour ne pas remettre en cause le non brassage des élèves en vigueur dans le protocole sanitaire des écoles, les classes sont fermées par l'Inspecteur d'Académie. Les élèves ne sont plus accueillis. Beaucoup d'entre vous y ont été confrontés et ont dû ouvrir un lieu d'accueil pour compenser les manquements de l'Etat. Cette rupture de la continuité du Service Public d'Education est inadmissible et nous ne pouvons nous y résoudre. **Ces constats appellent à créer en nombre des moyens de remplacement pour garantir la présence quotidienne d'un enseignant dans chaque classe du département.**

Or, l'Inspecteur d'Académie, après vous avoir sollicité ce week-end pour « durcir » le protocole sanitaire sur le temps de cantine demande maintenant aux enseignants, pour masquer son indigence, « *dans certains cas, [pour] des familles [qui] n'ont pas de solutions de garde (parents soignants, collègues enseignants) [...] d'accueillir temporairement ces élèves dans une autre classe* ».

Bref, l'Etat prescrit des obligations nouvelles aux collectivités et assouplit les siennes, remettant en cause ainsi les efforts réalisés sur le temps scolaire et périscolaire par les personnels pour préserver la santé des agents -Education Nationale et territoriaux- des élèves et de leurs familles.

Un an après le début de la crise sanitaire, l'Education Nationale dans le département n'est toujours pas en mesure de faire face aux conséquences de cette crise et n'aura aucun moyen supplémentaire pour le faire l'année prochaine. En effet, la Rectrice prévoit de retirer, à la rentrée 2021, 3 postes à la Creuse (pour 15 élèves en moins attendus), d'en retirer 5 à la Corrèze pour une baisse de 217 élèves et d'en donner 8 à la Haute Vienne qui perd pourtant 392 élèves. Elle prétend même dans la presse de ce jour faire progresser le taux d'encadrement de cette façon...

**Ainsi, la Corrèze avec -217 élèves perdrait 5 postes
la Creuse avec -15 élèves perdrait 3 postes
la Haute Vienne avec -392 élèves gagnerait 8 postes**

**Qui peut croire que nous pourrions mieux répondre aux difficultés que nous rencontrons
avec moins de personnels ?**

La situation sanitaire que nous vivons est loin d'être terminée et les difficultés auxquelles nous sommes confrontées sont donc appelées à durer... **Le remplacement ne trouvera pas de solutions dans ces conditions sauf à fermer de nombreuses classes dans vos communes.**

L'incapacité à répondre aux besoins des élèves en grande difficulté ne trouvera pas plus de solution. Alors que la crise sanitaire et les confinements ont exacerbé ces difficultés scolaires, l'Education Nationale n'apporte aucun moyen supplémentaire pour y répondre.

Pour les élèves de SEGPA qui cumulent des difficultés graves et persistantes, la Rectrice maintient même son choix de réduire les heures allouées à ces structures. Ce choix qui apparaît comme particulièrement cynique, illustre la politique éducative en vigueur. Sacrifiés à l'école primaire par l'absence ou le manque de prise en charge adaptée, les élèves, les plus fragiles le sont aussi lorsqu'ils rejoignent les structures SEGPA qui ont pourtant montré leur efficacité pour faire accéder ces jeunes à des voies de réussite.

Manifestement, casser les déterminismes sociaux, aider plus les élèves les plus éloignés géographiquement, socialement et culturellement des voies de réussite n'est pas à l'ordre du jour. Le « *quoi qu'il en coûte* » ne concerne manifestement pas l'Ecole creusoise...

Alors que cette crise sanitaire fait quotidiennement la démonstration du besoin accru de Services Publics et de protection de l'Etat, l'Ecole doit tenir la promesse de garantir l'Education et l'émancipation de tous nos jeunes ; l'Etat doit lui en donner les moyens ! Cela passe par la présence quotidienne d'un enseignant formé dans chaque classe mais aussi des moyens en RASED et en SEGPA pour que les élèves en difficulté accèdent à la réussite.

Nous savons votre engagement pour essayer de garantir les meilleures conditions humaines et matérielles d'accueil et de scolarisation des élèves dans votre champ de responsabilité. Nous ne doutons pas que le désengagement annoncé de l'Etat avec cette carte scolaire négative vous est insupportable et que vous mesurez les conséquences que cette orientation pourrait avoir pour vos classes, votre école.

En conséquence, nous espérons vivement que vous soutiendrez, par tous les moyens, à votre disposition la lutte engagée par les parents d'élèves avec la FCPE et les enseignants avec le SNUipp-FSU23 pour que notre département ait les moyens de garantir la continuité et l'égalité d'accès au Service Public d'Education.

Nous vous invitons par exemple à rejoindre la manifestation du mardi 26 janvier, à 10h30 devant l'Inspection Académique et à soutenir les actions locales de parents et d'enseignants (pavoisage des écoles...).

Le secrétaire départemental du SNUipp-FSU23



Luc Marquès